

Bilan routier du SPVM :

Selon le CRE-Montréal, la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes en ville passe par un meilleur aménagement de la ville et de ses rues

Montréal, le 26 février 2010 – Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est en désaccord avec la stratégie proposée par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) suite au dépôt de son bilan routier 2009, à savoir de cibler davantage les piétons et les cyclistes pour réduire le nombre de collisions mortelles et de collisions avec blessés graves sur le territoire de l'île. L'organisme préconise plutôt la revitalisation et la densification des quartiers centraux, un développement métropolitain axé sur les transports collectifs et des mesures d'apaisement de la circulation.

« Ces mesures d'aménagement vont permettre de réduire le nombre total de kilomètres parcourus en automobile sur l'ensemble du territoire montréalais. Quand on sait que le nombre d'accident est lié au nombre de voitures et à la durée de leur utilisation, on comprend que cette stratégie est beaucoup plus efficace à long terme que la répression » explique Daniel Bouchard, responsable du dossier transport au CRE-Montréal. « La Ville doit revoir son plan d'urbanisme cette année, ce sont des éléments qui doivent être absolument intégrés » soutient-il.

Selon le CRE-Montréal, la ville de Montréal doit également être cohérente entre sa stratégie de limitation de la vitesse et les aménagements physiques, comme les avancées de trottoir, les îlots centraux, le rétrécissement des voies par des bandes végétalisées etc., permettant de respecter les vitesses affichées. Et ce, autant sur les rues locales et les collectrices que sur les artères où environ 75 % des accidents impliquant des piétons ou des cyclistes ont lieu.

Rappelons à cet effet, que la Table québécoise de la sécurité routière recommandait dans son 2^e rapport déposé en novembre 2009, de mettre en œuvre des stratégies de gestion de la vitesse en milieu urbain qui permettent d'assurer une cohérence entre la vitesse affichée et l'environnement routier, car des gains de sécurité importants peuvent être obtenus pour les usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes.

Renseignements :

Leïla Copti, CRE-Montréal
514.842.2890, poste 226
Cell 514.661.6134